Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mon propriétaire se rétracte après avoir signé le bail

Par Fayl

Bonsoir,

Je poste ce sujet afin de savoir au mieux comment gérer ma situation actuelle.
J'ai fait les démarches pour louer une chambre en colocation (visite, envoi des documents demandés) et ce mardi (26/09), j'ai confirmé au propriétaire par appel téléphonique que j'emménagerai ce samedi ou ce dimanche (30/09).
Hier (28/09), il m'envoie le bail signé de son côté et étant indisponible, je n'ai pu m'y pencher qu'aujourd'hui-même. Je lui ai envoyé un message pour lui faire part d'une erreur dans le contrat (il était indiqué sur une page 2022 au lieu de 2023).
Il m'a répondu en me disant qu'il me sentait "hésitante" et que quelqu'un avait signé le bail entre-temps donc que ce ne serait plus possible.

Ma question est : sa démarche est-elle légale ?

Merci beaucoup d'avance !

Par ESP

Bonjour et bienvenue
Votre cas et particulier, je vous invite à contacter votre ADIL pour obtenir très vite des infos.

[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[/url]

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le bailleur a signé, mais vous n'avez pas renvoyé votre exemplaire signé par vos soins ?
Si vous avez un bail signé des 2 parties vous pouvez mettre en demeure le bailleur de vous loger conformément au contrat signé qui engage les 2 parties.
A défaut vous pourrez demander des dommages et intérêts au tribunal.